Image not found or type unknown

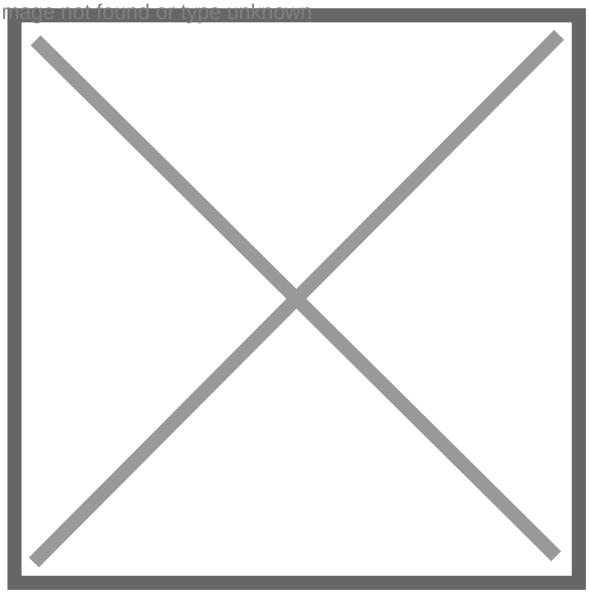

Non présentation d'enfants

Par **Elodie71700**, le **08/05/2016** à **14:25**

Bonjour,rnje m'appelle Elodie. Mon ex-compagnon avec qui j'ai passer un accord avant de recevoir le jugement de la garde alternée par courrier, a récupéré mes enfants de 4 ans et 1 an, pour ce week-end. Il doit me les ramener ce soir.rnPetit souci : depuis qu'il les a récupéré, je n'ai aucune nouvelle de mes enfants, je ne sais pas s'ils sont avec leur papa ou s'ils vont bien. Il me marque, à chaque message que je ne vais pas récupérer mes enfants.rnJ'ai déjà eu affaire à ça il y a deux ans avec notre fille par une première séparation. Je suis allée porter plainte pour non présentation d'enfants. Un gentil policier de Pontarlier m'a annoncer qu'il ne voulait pas prendre ma plainte car ma fille porte le même nom de famille que son père. Aujourd'hui, je ne sais pas si je dois aller porter plainte pour non présentation d'enfants car je n'ai pas envie de me faire retourner les talons et je ne sais pas si je peux faire quelque chose car je reçois très souvent des messages d'insultes de sa part qui me blessent au plus profond de moi.rnrnS'il vous plaît, aider moi. Je n'ai pas fait mes enfants pour ne pas vivre avec eux. Je veux les voir grandir et vivre avec eux.rnrnMerci à vous.

Par **cocotte1003**, le **08/05/2016** à **18:30**

Bonjour, tant que le jugement n'a pas été rendu et signifié par huissier à votre ex, il n'est pas en vigueur. Sans jugement il peut donc garder les enfants tout comme vous refuser de lui les laisser voir. Attendez ce soir pour voir s'il vous les ramene. Ou en est le jugement ?
Cordialement

Par **Elodie71700**, le **08/05/2016** à **18:54**

Merci pour ses conseils . Le jugement je devais le recevoir il y a deux semaines et j'ai toujours rien reçue. Ce qui me fait peur je l'ai quitter pour coups et blessures . Et il n'y a pas que moi qui est porter plainte pour ça. Il a déjà eu des idées noires sur nos enfants et j'ai très peur . Quand il les récupère il ne s'en occupe pas c'est sa maman qui s'en occupe . Quand je les récupère ils sont sales le dernier à la couche pleine qui dégouline de pipi et il revient avec des bleus .il m'insulte beaucoup devant les enfants et c'est des mots très crus . Et ma fille prend exemple sur lui et il lui fait dire que je la bats alors que je suis contre toutesi formes de violence. Je n'arrive pas à la mettre au coin plus de deux secondes. Je suis une enfant battue par le passé j'ai apprit à pardonner et accepter ce que je suis sûr que je ne vais pas reproduire ça sur mes enfants . rnCordialement cocotte1003

Par **cocotte1003**, le **08/05/2016** à **19:39**

Vous semblez dire que vos enfants sont mal avec leur père et vous avez demandez une garde alternée .... ?

Par **Elodie71700**, le **09/05/2016** à **09:46**

Oui car j'ai eu une première séparation avec le papa pour les mêmes choses . Mais vu que Monsieur à un CDI et qu'il se fait suivre par un psychologue et suis un traitement pour son alcool et qu'il a les preuve des médecins le juge a décider avec l'accord des avocats la garde alternée un week-end sur deux et la moitié des vacances . rnJe sais que t'en que Monsieur vivra chez sa maman et son beau père,je n'ai pas de soucis à me faire . Peut être que je me fais des idées mon fils a parfois aussi des bleus à la maison et ce n'est pas moi qui lui inflige . Et mes enfants sont bien rentrés hier car avec le passé du papa, je l'ai un peu menacer et il a décider de me les rendre . rnSe qui me fait peur aussi vu que je n'ai plus de famille de mon côté je n'ai pas d'aide. Car il m'a dit qu'il me ramenait nos enfants mais qu'il n'en a pas fini avec moi et qu'il va demander à toute sa famille pour des attestations pour dire que je suis une mauvaise maman et se qui me fais peur aussi c'est son beau père est un ancien policier donc si connaît bien sur ce sujet et qu'il a le bras très long .

Par **cocotte1003**, le **09/05/2016** à **10:52**

Bonjour, bon ils sont rentrés et pour le moment c'est le plus important. Vos enfants ne sont pas en garde alternée mais en garde classique. Tant que le jugement ne vous a pas été signifié par huissier, vous pouvez refuser de lui donner les enfants. Dès le jugement en cas de problème s'ils ne vous rend pas les enfants, vous pourrez déposer plainte à la gendarmerie la plus proche, vous insistez pour le faire. Quand vos enfants seront chez leur père légalement, vous n'avez pas à intervenir sur ce qui se passe, il n'a aucune obligation de vous laissez parler aux enfants, ils vont ou ils veulent, et le papa les confie à qui il veut sinon vous allez vous mettre en tord, cordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Elodie71700**, le **10/05/2016** à **08:14**

Merci pour tout ses renseignements . rnCordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés